

REMARQUES CONCERNANT LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

- Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale d'un autre domaine professionnel que celui choisi pour la maturité doivent suivre des compléments de formation et répondre à des conditions spécifiques
- HEP-BEJUNE : régulation possible en cas de candidatures trop nombreuses (quel que soit le diplôme des candidat-e-s)
- Un examen complémentaire (passerelle) est requis pour l'accès aux Universités et aux Écoles polytechniques fédérales (EPF). Cet examen est également requis pour l'accès à la HEP des personnes ayant suivi un autre domaine professionnel que Pédagogie

Dans le canton de Neuchâtel,
le certificat d'école de culture générale et
la maturité spécialisée sont dispensés au
sein du:

Lycée Jean-Piaget

Quai Léopold-Robert 10
2002 Neuchâtel

► www.lyceejeanpiaget.ch

Inscription et informations

L'élève doit s'inscrire directement
auprès du lycée.

Renseignements



**CENTRE
D'ORIENTATION
ET DE CARRIÈRE**

Rue de Tivoli 28
2002 Neuchâtel 2

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds

+41 032 889 69 63
OCOSP@ne.ch

► www.ne.ch/orientation

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET MATURITÉ SPÉCIALISÉE

OBTENIR UN CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Le **certificat d'école de culture générale (CECG)** permet d'entrer dans certaines écoles supérieures (ES). Il peut être complété par une maturité spécialisée donnant accès à une Haute école pédagogique (HEP) ou à une Haute école spécialisée (HES) suivant le domaine d'études.

La formation se compose de cours théoriques, de stages pratiques et d'un travail personnel (TP).

DURÉE ► Il s'effectue sur 3 ans à temps plein.

DOMAINES PROFESSIONNELS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- Art et design
- Musique
- Pédagogie
- Santé
- Travail social

COMPOSITION DU CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Domaines professionnels Art et design ou Musique

- Les domaines artistiques sont accessibles sur la base d'un dossier et de tests d'aptitudes.
- Les cours spécifiques sont donnés un jour par semaine à Delémont dès la 1^{ère} année.
- Des semaines « intensives » sont à effectuer, en partie durant les vacances scolaires.

Domaines professionnels Pédagogie, Santé ou Travail social

- Les deux premières années font l'objet d'un tronc commun.
- En 3^e année, les élèves sont regroupé-e-s par domaine et suivent un plan d'études spécifique.

Stages obligatoires

- L'obtention du certificat d'école de culture générale nécessite la réalisation d'un rapport de stage à faire valider après 15 jours de stage au minimum, dont au moins 8 jours dans le domaine professionnel choisi et dans des lieux de pratique différents. Une semaine est prévue durant la 2^e année sur le temps scolaire.

CONDITIONS D'ACCÈS ► www.ne.ch/conditions-postobligatoire

- L'élève doit remplir des conditions au 1^{er} semestre et en fin de 11^e année pour s'inscrire et être admis-e de manière définitive en école de culture générale.
- La filière du certificat d'école de culture générale est régulée. Les admissions sont limitées par le nombre de places disponibles.

SPORT, ARTS, ÉTUDES ► Il est possible pour un-e élève particulièrement doué-e dans un sport ou un art de concilier la pratique de ce dernier avec des études en école de culture générale ► www.ne.ch/sport-arts-etudes.

CERTIFICAT BILINGUE ► L'élève peut effectuer un certificat d'école de culture générale bilingue (français-allemand) dans les domaines santé, travail social et pédagogie. Plusieurs disciplines sont enseignées en allemand et un séjour linguistique obligatoire d'au moins 2 semaines est organisé durant la formation. L'ouverture de la filière bilingue est liée à un nombre suffisant d'inscriptions et le nombre de places à disposition peut être limité.



OBTENIR UNE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

La **maturité spécialisée (MS)** fait suite au certificat d'école de culture générale (CECG) et s'adresse aux personnes qui souhaitent poursuivre leur formation dans une Haute école spécialisée (HES) en lien direct avec le domaine professionnel suivi. Un domaine professionnel en Pédagogie permet également l'entrée à la Haute école pédagogique (HEP).

La formation se compose de cours théoriques et/ou de stages pratiques selon le domaine professionnel choisi et d'un travail de maturité spécialisée.

DURÉE ► Elle s'effectue sur 1 an après l'obtention du CECG.

DOMAINES PROFESSIONNELS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- Santé
- Travail social
- Pédagogie

Pour le CECG, il est également possible de s'inscrire dans les spécialisations Musique et Arts et design à Neuchâtel. En revanche, la maturité spécialisée dans ces deux disciplines s'effectue à l'École de culture générale de Delémont.

COMPOSITION DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Domaine professionnel santé

- 6 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques pouvant être fractionnées en deux stages
- 14 semaines de cours théoriques et pratiques, donnés à la Haute École Arc
- 8 semaines consécutives de stages pratiques spécifiques au domaine sociosanitaire

Domaine professionnel travail social

- 20 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques dont 12 à accomplir avant l'admission définitive en maturité spécialisée
- 20 semaines effectives à plein temps dans une même institution du domaine social

Domaine professionnel pédagogie

- Un stage professionnel et linguistique de 2 semaines et un stage linguistique de 2-6 semaines dans une région germanophone, à accomplir après le CECG et avant l'admission en maturité spécialisée*
- 30 semaines de cours académiques (allemand, anglais, biologie, chimie, français, géographie, histoire, mathématiques, physique)

TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ► L'élève doit rédiger un rapport attestant sa capacité à mener une réflexion personnelle sur un sujet spécifique en lien avec ses stages professionnels obligatoires. Le rapport consiste en un document écrit et est défendu oralement.

* Les élèves ayant suivi la filière bilingue FR-ALL pendant le certificat d'école de culture générale n'ont pas besoin d'effectuer le stage linguistique.